

COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 56

JUILLET 2024

Séance du Conseil Municipal du mardi 4 juin 2024



Ce bulletin mensuel est une version simplifiée de la séance du Conseil Municipal.
Retrouvez-la en intégralité en Mairie ou sur www.ballaison.fr

Ouverture de la séance à 20 heures.
Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,
Mme GREGOIRE Corinne, M. CARTILLIER Antoine,
Mme BERTHOLON Stéphanie, M. LAGALISSE Clément,
Mme RAPIN Christiane, Mme LOUBET Chantal
et M. THEVENOT Gérald.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie
M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Christiane RAPIN

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 7 mai 2024 adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération – Décision modificative n°1 Modification du montant de l'emprunt Construction d'un nouveau groupe scolaire

Il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal concernant le montant de l'emprunt pour la construction du nouveau groupe scolaire, dont le détail est exposé ci-après :

DM n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-231-52 : ROUTE DES VOIRONS	0.00 €	0.01 €	0.00 €	0.00 €
R-238-52 : ROUTE DES VOIRONS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.01 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	0.01 €	0.00 €	0.01 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.01 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.01 €	0.00 €
R-1641-62 : CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ET ANNEXES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
D-2183 : Matériel informatique	0.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-62 : CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ET ANNEXES	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.01 €	500 000.01 €	0.01 €	500 000.01 €
Total Général		500 000.00 €		500 000.00 €

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la proposition de décision modificative de Monsieur le Maire,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DE DIRE que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Délibération – Recours à l'emprunt Construction d'un nouveau groupe scolaire

Considérant que le montant du projet de construction du nouveau groupe scolaire s'élève à 6 467 900,34 € HT (maîtrise d'œuvre, études complémentaires et travaux),

Considérant que la capacité d'autofinancement de la commune est insuffisante, il est dès lors, nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 5 500 000 € pour financer le projet,

Considérant qu'il est opportun de financer le projet en deux tranches avec un prêt de 2 500 000 € en 2024 puis 3 000 000 € en 2025,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires pour l'emprunt de 2 500 000 €, Après en avoir étudié les deux offres et délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE CONTRACTER un prêt avec l'établissement bancaire Caisse d'épargne, d'un montant de 2 500 000 € sur une durée de 25 ans, avec un taux de 3,79 %,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité) avec l'établissement bancaire retenu,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

MARCHÉS PUBLICS

Information sur le marché

« Construction d'un groupe scolaire »

Les travaux de construction ont débuté le mardi 21 mai dernier pour une durée d'environ 20 mois.

Information sur la consultation Assurance dommages ouvrage et tous risques chantier Construction d'un groupe scolaire

Une consultation a été lancée le 23 avril dernier, pour la souscription aux contrats d'assurance dommages ouvrages et tous risques chantier, dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire. La date de remise des plis était fixée au 21 mai dernier.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 3 juin à 17h30, pour retenir le titulaire.

Par décision, Monsieur le Maire sur proposition de la CAO a retenu comme titulaire :

- L'assureur SMABTP, pour le lot n°1 - dommages-ouvrage, pour un montant de 44 947,44 €,
- Le courtier K RE, pour le lot n°2 - tous risques chantier, pour un montant de 10 289,97 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération - Convention de mise à disposition de la maison Michel - Base de vie pendant les travaux de construction du nouveau groupe scolaire

Dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, il a été proposé d'établir la base de vie des entreprises pendant la durée des travaux dans la maison individuelle située 110, route des Voirons - 74140 Ballaison. Les réunions de chantier se tiendront tous les jeudis dans cette maison, prêtée gratuitement aux entreprises pour leur base de vie.

Afin de contractualiser cette mise à disposition, il est nécessaire d'établir une convention.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante, le projet de convention de mise à disposition,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DE DONNER son accord pour établir la base de vie dans la maison individuelle située 110, route des Voirons - 74140 Ballaison,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe que plusieurs agents sont absents en ce moment, ce qui complique l'organisation de certains services, notamment celui de la Pérés'cool.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information sur les animations et événements de la Pérés'cool

- **Porte ouverte de la Pérés'cool** : elle a eu lieu le samedi 1^{er} juin dernier et a été un réel succès avec une centaine de visiteurs. Un brunch a été offert par 1001 repas. Des boissons chaudes et des viennoiseries ont été proposées par l'équipe de la Pérés'cool.
- **Été 2024** : la Pérés'cool sera ouverte pendant les vacances scolaires du 8 au 26 juillet et du 19 au 30 août. Pendant les vacances, des animations avec la bibliothèque ainsi qu'avec la MJC seront organisées (grandes olympiades).
- **Subvention de la CAF** : la CAF versera pour l'année 2024, la somme de 9 884,16 € pour l'activité extrascolaire et la somme de 29 576,30 € pour l'activité périscolaire.
- **Nouveau règlement** : suite aux interrogations suscitées par le nouveau règlement de la Pérés'cool, une réunion s'est tenue avec une délégation de parents le jeudi 30 mai. Cette réunion a permis d'expliquer aux parents présents les nouveautés du règlement et les raisons pour lesquelles elles ont été initiées.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 4 juin 2024

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables :

- Dépôt le 07/05/2024 : DP 74 025 24 B0028 : M. CASTAGNO André, lieu-dit : « Les Vignes Rouges », zone A. Réalisation d'une pergola de 15,60 m². Arrêté de non opposition émis le 29/05/2024.
- Dépôt le 07/05/2024 : DP 74 025 24 B0029 : M. COCHARD Fabien, lieu-dit : « Riondet », zone Ud. Remplacement de la clôture existante, muret et grillage, hauteur 1,60 m. Arrêté de non opposition émis le 29/05/2024.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME

Permis de construire :

- Dépôt le 18/03/2024 : PC 74 025 24 B0002 : M. ANTONOFF Julien, lieu-dit : « l'Enclos », zone A. Démolition partielle de la maison d'habitation existante et construction sur soubassement maçonné existant. Arrêté d'accord émis le 24/05/2024.
- Dépôt le 05/04/2024 : M. BOUGARY Ahmed, lieu-dit : « Ballaison », zone Uc. Réhabilitation et extension d'une maison individuelle et création d'une piscine intérieure et d'un garage. Arrêté d'accord émis le 03/06/2024.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 19/02/2024 : DP 74 025 24 B0006 : SCI JB AND COH, Mme MOHR Corinne, lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud. Pose de panneaux photovoltaïques sur la façade Sud de la toiture. Demande de pièces complémentaires émise le 07/03/2024. Le pétitionnaire n'a pas apporté les pièces complémentaires dans le délai de 3 mois réglementaire. La DP est tacitement refusée.
- Dépôt le 17/04/2024 : DP 74 025 24 B0024 : M. CHAPPUIS Philippe, lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud. Division parcellaire, pour détachement d'un lot à bâtir de 1489 m². Surplus bâti de 1464 m². Arrêté de non opposition émis le 17/05/2024.
- Dépôt le 30/04/2024 : DP 74 025 24 B0026 : SARL BATIMOI, pour terrain M. MICHAUD, lieu-dit : « Gevret-Nord », zone Ud. Division parcellaire pour détachement 2 lots à bâtir, 1 lot bâti en surplus. Arrêté d'opposition émis le 23/05/2024. Motif : il faut déposer un permis d'aménager.
- Dépôt le 03/05/2024 : DP 74 025 24 B0027 : Mme GRIVEL MENOUD Bernadette, lieu-dit : « La Marée », zone A. Pose d'un bardage façade Sud, avec éventuellement un rappel façade Est, RAL 7008. Arrêté de non opposition émis le 29/05/2024.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

- Cérémonie du 8 mai

La cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts avec la participation de Monsieur le Sous-Préfet, Emmanuel COQUANT, Madame la Députée, Anne-Cécile VIOLLAND, ainsi que des élus de Ballaison, des anciens combattants, des enfants de l'école et de la batterie-fanfare.

- Commémoration des 80 ans du 21 mai 1944 Dimanche 19 mai

La cérémonie a réuni plus d'une centaine de personnes. Des gerbes ont été déposées par les anciens combattants, M. NEPLAZ et par la mairie. La journée s'est poursuivie autour d'un repas servi dans la salle des fêtes. Remerciements à M. Antoine CARTILLIER pour le pilotage de cette journée commémorative.

- Fête du 14 juillet

La fête se tiendra le samedi 13 juillet sur le parking du Belvédère et à l'agorospace avec une restauration organisée par le Sou des écoles et un concert du groupe NA + NA. La commune prendra à sa charge le coût total du concert.

Cette année, les feux d'artifices seront en commun avec Douvaine et tirés face au lac depuis Ballaison.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **Ambroisie** : sur la commune, aucun signalement n'a été fait pour le moment. En revanche, il a été signalé la présence à plusieurs endroits de Ballaison de Renouée du Japon, plante très invasive. Des informations sur le traitement vont être demandées à la commune de Machilly et à Annemasse aggro.
- **Gîte à chauve-souris** : un gîte a été fabriqué lors de la fête de la Nature. Il sera installé prochainement avec les enfants de la Périss'cool.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Pour rappel, les textes et photos pour le prochain Echo de la Colline sont attendus pour le 30 juin, dernier délai.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Concernant les travaux restants à réaliser sur la route des Voirons :

- La société Orange réceptionnera les réseaux enfouis et le tirage de la fibre pour la fin de l'été,
- La société Enedis enlèvera la ligne à haute tension d'ici la fin de l'année.

INTERCOMMUNALITÉ

Délibération - Convention Territoriale Globale 2024-2028

Depuis le 1^{er} janvier 2020 Thonon Agglomération est signataire d'une Convention Territoriale Globale [CTG] en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale [CAF] permettant ainsi de donner un cadre aux projets de territoire qu'elles financent.

La convention doit être envisagée au niveau des EPCI. Les communes membres de ces EPCI étaient invitées à co-signer cet engagement lorsqu'elles avaient, dans la période écoulée, conclu avec la CAF un Contrat Enfance Jeunesse [CEJ].

Ce dispositif de Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté et remplace les anciens Contrat Enfance Jeunesse [CEJ].

Elle définit les engagements des partenaires, les modalités de collaborations et d'échanges entre les différents signataires.

La Convention Territoriale Globale garantit le maintien des financements pour les actions actuellement contractualisées avec les communes et syndicats signataires. Elle donne la capacité de financer de nouvelles initiatives lorsqu'elles sont intégrées sous forme d'engagement stratégique dans ce dispositif.

Cette convention peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic des thématiques plus larges à l'image de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Pour chacun des objectifs définis en concertation il conviendra d'indiquer comment la CAF pourra intervenir soit directement en accompagnement de projet et en financement, soit indirectement par la fourniture d'éléments statistiques, en activant des partenariats ou en soutenant des projets innovants.

Les communes et syndicats signataires de la Convention

Territoriale Globale 2024-2028 sont : Allinges, Armoiy, Ballaison, Bons-en-chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, le SISAM [Syndicat Intercommunal Sciez Anthy-sur-Léman Margencel], le SIVU Excenevex-Yvoire.

Les communes de Thonon Agglomération non-signataires pourront adhérer à ce dispositif pendant toute la durée de la convention par signature d'un avenant à compter du 1^{er} janvier 2024.

La présente convention a pour objectif :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire des communes et syndicats signataires
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et la demande
- de préconiser et d'optimiser l'offre des services existants par une mobilisation des co-financements
- de développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non couverts par les services existants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2024-2028 en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale, ainsi que tout document s'y rapportant,
- CONFIRME l'engagement de Ballaison dans la mise en œuvre des directives issues de la politique nationale des affaires familiales.

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements association Women Safe and Children Octroi d'une subvention

Monsieur le Maire informe avoir reçu de la part de l'association Women Safe and Children un courrier de remerciement pour l'octroi de la subvention de 200 € pour 2024.

SIAC

Monsieur le Maire informe que le Géoparc du Chablais, labellisé Géoparc mondial de l'UNESCO a publié un ouvrage consacré à la présentation de l'ensemble de ses patrimoines et à la découverte de son territoire, intitulé « Les curiosités géologiques du Chablais Géoparc mondial UNESCO. Entre Léman et Mont-Blanc ».

Activation des comités CISPD-R

Dans le cadre du déploiement de la gouvernance du Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R), des comités restreints territorialisés ont été créés. Ils sont un lieu d'échange opérationnel, périodique et de proximité sur les questions de délinquance et de sécurité publique. Chaque comité est composé : des maires ou de leurs représentants, des forces de l'ordre, d'un représentant du Tribunal judiciaire et d'un représentant des bailleurs sociaux.

Don d'organes

La commune a acheté deux panneaux « Village ambassadeur au don d'organe » à l'association ADOT 74, qui seront installés au mois de septembre prochain, aux côtés des panneaux d'agglomération. Une soirée informative sur le don d'organe sera organisée au mois de septembre.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 9 juillet 2024.

Clôture de la séance à 23 h.

La secrétaire de séance
Christiane RAPIN

Le Maire
Christophe SONGEON



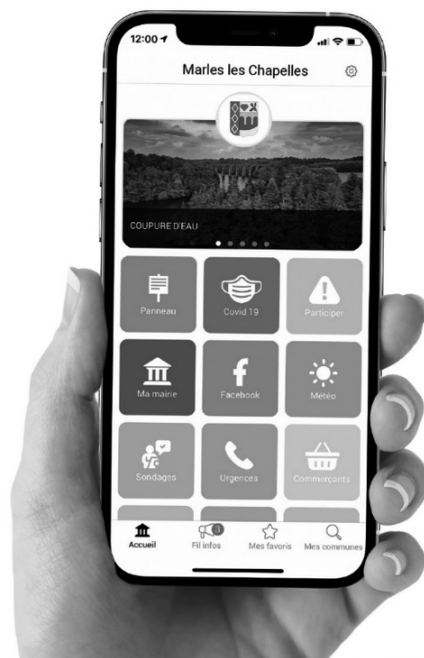
CITY ALL



DECouvrez L'APPLICATION MOBILE DE BALLAISON !

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

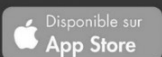
- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux



Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville



Ballaison

Une communication au plus près de ses habitants

@ accueil@ballaison.fr

www.ballaison.fr

www.facebook.com/Ballaison

www.instagram.com/communedeballaison

Application sur mobile et tablette

Nouveau !



Retrouvez-nous dès à présent sur instagram



CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Féés - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile :** Cityall